



CHARTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES ACCOMPAGNATEURS ET ACCOMPAGNATRICES PROFESSIONNELLES DE L'HABITAT PARTICIPATIF

Le RAHP s'inscrit dans le mouvement de l'Habitat Participatif.

Celui-ci promeut les organisations collectives permettant d'expérimenter, de produire et de faire vivre des habitats accessibles à toutes et à tous, qui reconnaissent toute leur place à la participation des habitants et habitantes et à un engagement citoyen visant à faciliter le vivre ensemble sur une planète habitable.

Les projets d'habitat participatif ont pour dénominateurs communs, sur le plan de l'Habitat, de viser à l'amélioration du cadre de vie, la cohésion sociale et la gestion participative. Les composantes environnementales et sociales y sont prépondérantes.

Cela se traduit par une volonté de **prise de décision collective par les habitants et habitantes à tous les niveaux** : depuis la phase de faisabilité avec une programmation qui permet une traduction des attentes individuelles et collectives et la formalisation du projet de vie, à la phase de construction (participation à la conception et parfois à la réalisation), et enfin à la vie dans l'Habitat lui-même (cogestion financière, humaine...).

Pour accompagner la mise en œuvre des projets, **les accompagnateurs et accompagnatrices professionnelles de l'habitat participatif mettent l'humain au centre de leurs préoccupations** afin de **garantir la maîtrise du projet par les groupes de citoyens et citoyennes**. Iels jouent le rôle de facilitateurice et de coordinateurice entre les groupes de citoyens et citoyennes décideuses et les partenaires (collectivités /aménagement/ bailleurs / financeurs / juristes...), en assurant la transparence des règles du jeu et en veillant au respect du projet du groupe.

Iels assistent les habitants et habitantes sur les différentes thématiques à traiter : traduction des besoins et des attentes, faisabilité architecturale, montage juridique et financier, questions réglementaires, assistance à la coopération et la gouvernance, etc.

L'objectif de leur mission est donc double : **aider à créer les conditions d'une gouvernance partagée** au sein des collectifs **et accompagner l'émergence et la consolidation de la dimension immatérielle des projets** (un groupe soudé autour d'un projet partagé qui prend du plaisir à avancer ensemble et qui développe une culture commune du vivre-ensemble), et apporter leur expérience et leur savoir-faire technique pour **faire aboutir le projet immobilier**, support de l'habitat participatif.

Les membres du RAHP se dotent d'un référentiel métier, iels s'engagent à se former en continu et développent entre elleux des pratiques de mutualisations et de soutien technique permettant de **garantir la qualité de leur accompagnement**.

Lyon, le 25 novembre 2022